Salon Envies d'Automne de Blois 2026

Règlement
Concours organisé par la société PUZZLE CENTRE

Article 1 – Organisation

Dans le cadre du salon Envies d'Automne de Blois qui se tient du vendredi 06/11/2026 au dimanche 08/11/2026 au Jeu de Paume à Blois, la société PUZZLE CENTRE organise à partir du 29/10/2026 jusqu'au 05/11/2026, plusieurs concours sur le réseau social Instagram à participation gratuite, pour renforcer l'attractivité de l'événement et valoriser ses exposants.

Article 2 – Participants et conditions de participation

La participation au concours est conditionnée au fait de liker la publication, de s'abonner au compte Instagram du salon Envies d'Automne de Blois et d'identifier une ou plusieurs personnes.

Les concours sont ouverts à toutes personnes physiques majeures, ou mineures avec autorisation du tuteur légal résidant en France métropolitaine.

Les salariés de la société organisatrice PUZZLE CENTRE et les entreprises délivrant les lots ne peuvent participer aux concours.

La participation aux concours est gratuite.

L'élimination immédiate du participant aura lieu si une tricherie est constatée.

Article 3 – Dotation

La tombola est dotée de 10 lots, d'une valeur globale de 620€ :

- Lot 1 : 1 prestation de 2 heures d'entretien de jardin, valeur 115€
- Lot 2 : 1 store occultant intérieur standard VELUX MK04 (78 x 98 cm), valeur 113€
- Lot 3 : 1 grande matriochka, valeur 125€
- Lot 4 : 1 massage 4 mains de 30 minutes (dos), valeur 80€
- Lot 5 : 1 prestation « L'Heure Précieuse » : 1 heure de conseils pour une pièce de la maison au choix, valeur 80€
- Lot 6 : 1 bon d'achat pour des produits de bien-être, valeur 25€
- Lot 7 : 1 foie gras de canard entier de 140 g, valeur 23€
- Lot 8 : 1 bon cadeau de 20€, valeur 20€
- Lot 9 : 1 gâteau à la broche, saveur au choix : rhum ou vanille, valeur 20€
- Lot 10 : 1 séance de massage Nuga Best de 15 minutes, valeur 20€

Article 4 – Tirage au sort

Le tirage au sort aura lieu le 04/11/2026 entre 16h et 17h.

Il ne sera attribué qu'un seul lot par gagnant.

Si les modalités de participation ne sont pas respectées, celle-ci sera considérée comme nulle, et un nouveau tirage sera réalisé pour déterminer le gagnant du lot. Si une tricherie est constatée, la participation de la personne concernée sera retirée et considérée comme nulle.

Article 5 – Retrait des lots

Le retrait des lots se fera sur le salon Envies d'Automne de Blois, au Jeu de Paume, auprès des exposants ayant donné le lot le vendredi 06/11/2026 de 10h à 12h et de 14h à 18h, le samedi 07/11/2026 de 10h à 12h et de 14h à 18h et le dimanche 08/11/2026 10h à 12h et de 14h à 17h. Les personnes souhaitant récupérer leur lot, qui ne se seront pas manifestées avant cette date se verront déchues de leur droit, et perdront la propriété du lot gagné. Les entreprises participantes seront libres de garder les lots non réclamés.

Article 6 – Lots contenant de l'alcool

Certains lots peuvent contenir des boissons alcoolisées. Conformément à la réglementation en vigueur, ces lots sont strictement réservés aux personnes majeures (18 ans et plus). Une pièce d'identité pourra être demandée lors de la remise du lot afin de vérifier l'âge du gagnant.

Aucun lot contenant de l'alcool ne pourra être remis à une personne mineure. En cas d'impossibilité de remise pour ce motif, le lot sera considéré comme perdu et ne pourra faire l'objet d'aucune compensation. La participation au concours implique l'acceptation que les lots contenant de l'alcool soient consommés de manière responsable.

L'abus d'alcool est dangereux pour la santé, à consommer avec modération.

Article 7 – Limitation de responsabilité

La société PUZZLE CENTRE se réserve le droit de modifier ou d'annuler l'opération, en raison de tout événement sans que sa responsabilité ne soit engagée.

Article 8 – Contestation et litige

Le présent règlement est soumis exclusivement à la loi française. La participation à cette opération implique l'acceptation pleine et entière du participant à ce présent règlement.

Toute contestation liée à cette opération, devra se faire, dans un délai de 7 jours suivant la déclaration des gagnants à PUZZLE CENTRE - 232 avenue de Grammont 37000 Tours.

Les lots ne peuvent donner lieu à aucune contestation, que ce soit de la part des participants. Le gagnant ne peut en aucun cas réclamer le remplacement du gain, par un autre, ou exiger un paiement de la même valeur.

Article 9 – Dépôt et consultation du règlement

Ce règlement sera adressé à toute personne qui en fera la demande, auprès de la société PUZZLE CENTRE. Il est également consultable sur le site puzzle-centre.fr

Article 10 – Informations personnelles

Les informations nominatives recueillies dans le cadre du présent concours sont traitées conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, et à la directive européenne n° 95/46 du 24 octobre 1995 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données.

Les participants sont informés que les données nominatives les concernant, enregistrées dans le cadre de cette tombola, sont nécessaires à la prise en compte de leur participation. Le fichier des participants sera détruit à l'issue du concours.

Les participants bénéficient auprès de la société PUZZLE CENTRE, seul destinataire de ces informations, d'un droit d'accès, de rectification et d'annulation des informations recueillies les concernant, ils apparaîtront sur la liste des participants de façon anonyme.